



Liste de contrôle	Conforme	Non-Conforme	Local	Commentaires
Ampoules brûlées, éclairage				
Calorifères et grilles de ventilation dégagés				
Décorations accrochées (collées) sur le mur (ne peuvent pas recouvrir plus que 20% de la surface)				
Douches oculaires				
Échelles en bon état				
Équipements en bon état (outils électriques, polisseuse de planchers, filets de hockey)				
Espaces communes (escaliers, espace piétonnier)				
Étagères fixées au mur				
Extincteurs (accessibles et inspectés)				
Fiches signalétiques à jour et disponibles				
Fils électriques à découvert				
Fournitures en bon état (pupitres, chaises)				
Lentilles de lumière (brisées, manquantes)				
Local en bon état (fenêtres, portes, murs)				
Machineries utilisées avec garde de protection				
Objets dangereux qui risquent de tomber				
Objets suspendus au plafond				
Panneaux électriques dégagés				
Plan d'évacuation (enseigne jaune affichée)				
Planchers, allées et passage sans danger de trébuchement				
Premiers soins (trousses, noms des personnes certifiées affichés, registre et rapports d'inspection complétés)				
Prises GFCI à moins de 3 pieds d'un évier				
Produits dangereux bien entreposés et étiquetés (produits de conciergerie, produits de laboratoire de science)				
Rallonges électriques (bon état, trébuchement)				
Rangement approprié de l'équipement				
Rangements en hauteur (objets lourds)				
Sorties libres de tout obstacle				
Stationnement				
Tablettes adéquates et bien fixées				
Température ambiante				
Toilettes				
Tuiles de plafond (manquantes, brisées)				
Vérification du tableau santé et sécurité				
Vérifier les registres des problèmes identifiés par les concierges et s'assurer que les problèmes ont été remédiés				
Autres :				

Consignes à suivre :

- ✓ La travailleuse désignée ou le travailleur désigné doit inspecter les lieux de travail avant le 5<sup>e</sup> jour de chaque mois.
- ✓ La travailleuse désignée ou le travailleur désigné doit compléter le rapport d'inspection, **incluant** la liste de contrôle avant le 5<sup>e</sup> jour de chaque mois.
- ✓ La direction doit prendre connaissance du rapport d'inspection, apposer sa signature et par la suite acheminer une copie du rapport d'inspection par courriel à [inspection@cscdgr.education](mailto:inspection@cscdgr.education)
- ✓ Une copie du rapport d'inspection signée doit être placée dans le cartable d'inspection des lieux de travail sur les étagères blanches qui se trouve dans le salon du personnel avant le 5<sup>e</sup> jour de chaque mois.
- ✓ **Lorsqu'une mesure corrective concerne les services d'entretien, la direction doit soumettre une demande de service en attachant une copie du rapport d'inspection.)**

Niveaux de danger	Conséquences des dangers	Exemples
A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mort</li> <li>• Invalidité permanente</li> <li>• Perte d'un membre du corps</li> <li>• Perte à grande échelle de structure, d'équipement ou de matériel</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>DANGER IMMÉDIAT</b></p> <p><b>On parle de risque, menaçant la vie des personnes si rien n'est fait immédiatement</b></p>
B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blessure critique ou maladie grave qui peut causer une invalidité temporaire</li> <li>• Dommages à la propriété moins perturbateurs que dans A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trottoir glissant</li> <li>• Absence d'un garde de protection sur la scie circulaire</li> <li>• Scie à ruban ne s'arrête pas lorsque le bouton d'urgence est poussé</li> <li>• Tuile de plancher endommagée</li> <li>• Tablette suspendue qui n'est pas bien ancrée</li> <li>• Échelle est non réglementaire</li> <li>• Extincteur non accessible ou fonctionnel</li> <li>• Rallonge électrique non sécurisée</li> <li>• Marche d'escalier endommagée</li> </ul>
C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blessure ou maladie mineure qui ne cause pas d'invalidité</li> <li>• Dommage à la propriété qui n'est pas de nature à perturber le travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampoule brûlée</li> <li>• Porte de salle de fournaise ne ferme pas</li> <li>• Plaque de prise électrique cassée</li> <li>• Tuile tâchée au plafond</li> <li>• Manque d'affiche de sortie de secours</li> <li>• Enseigne sortie d'urgence non illuminée (ampoule brûlée)</li> <li>• Comptoir dans l'atelier est brisé</li> </ul>